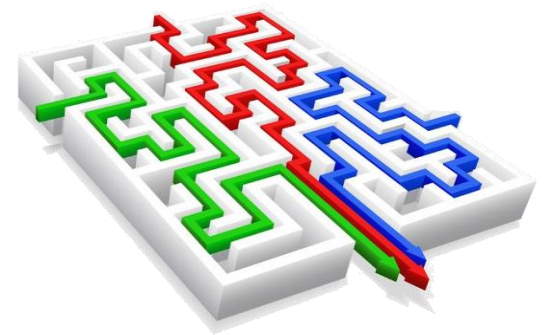


Réunion Générale des Chefs d'Établissement



<http://ddec85.org/ash/>

*Des parcours différenciés vers
l'autonomie sociale, culturelle
et professionnelle...*



Editorial Lu sur Agora du 20-11-17 (Extraits)

L'attention de notre institution aux élèves en difficulté ou en situation de handicap a pour source les paroles, la vie et les gestes du Christ lui-même : « *ce que vous ferez au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous le ferez* » (Matthieu 25,40), sans compter les nombreux gestes de compassion et de guérison du Christ envers les aveugles, les lépreux, les malades, les paralysés : « *lève-toi, prends ton brancard et marche* » (Marc 2,1-12).

Cette attention s'inscrit dans notre projet éducatif diocésain qui éclaire les choix pédagogiques, éducatifs et pastoraux des établissements de notre réseau qui s'efforcent d'être « des établissements catholiques d'enseignement attentifs à chaque personne » (Axe I).

Je remercie chacun pour son action au quotidien contribuant à l'accueil de ces jeunes dans nos établissements. C'est ainsi que nos principes, nos valeurs, de par vos engagements deviennent réalité.

Christophe GEFFARD
Directeur Diocésain.



Présentation en 3 parties

1°- ASH-Inclusion-Adaptation-Orientation

2°- ASH-Inclusion-Situation de handicap-Affectation

3°- ASH-Inclusion-Professionnalisation-Insertion

+ Bibliographie / Sitographie ([Diapo 37](#))

Le
parcours
de Léo

Vidéo d'introduction :

La petite casserole d'Anatole

NB : *Il nous semble plus judicieux d'utiliser l'album papier (Editions Bilboquet) avec les enfants jusqu'à 8 ans, cette vidéo nécessitant des capacités d'abstraction plus élaborées.*

[Album papier vidéo-lecture](#)

« Si nous ne faisons pas l'inclusion quand ils sont des enfants, comment pouvons nous espérer inclure les adultes »

Crédit photo : [Jeune et handicap 04](#)



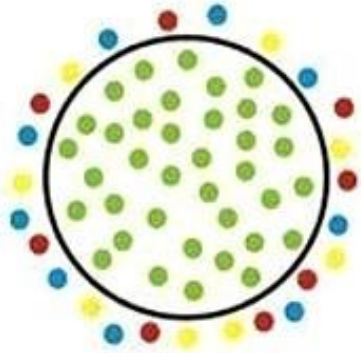
[Source](#)

« Une société réservée aux personnes "pleinement fonctionnelles" n'est pas digne de l'homme. » Pape François, 25 février 2017.

Partie 1

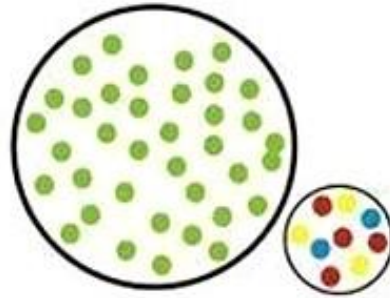
ASH-Inclusion-Adaptations-Orientation

Un peu d'histoire...



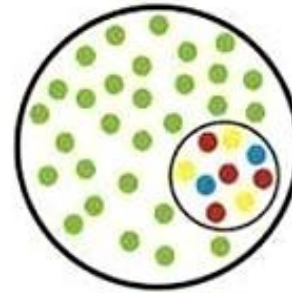
Exclusion

Avant 1909



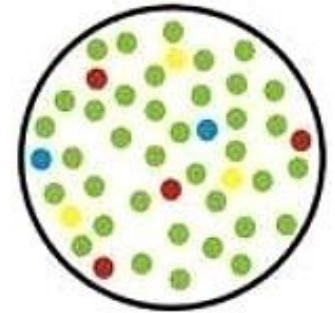
Segregation

1909



Integration

1975



Inclusion

A partir de 2005...

Aujourd'hui : éducation inclusive

Loi de février 2005

- **Nouvelle définition du handicap :**
 - « Constitue un **handicap**, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

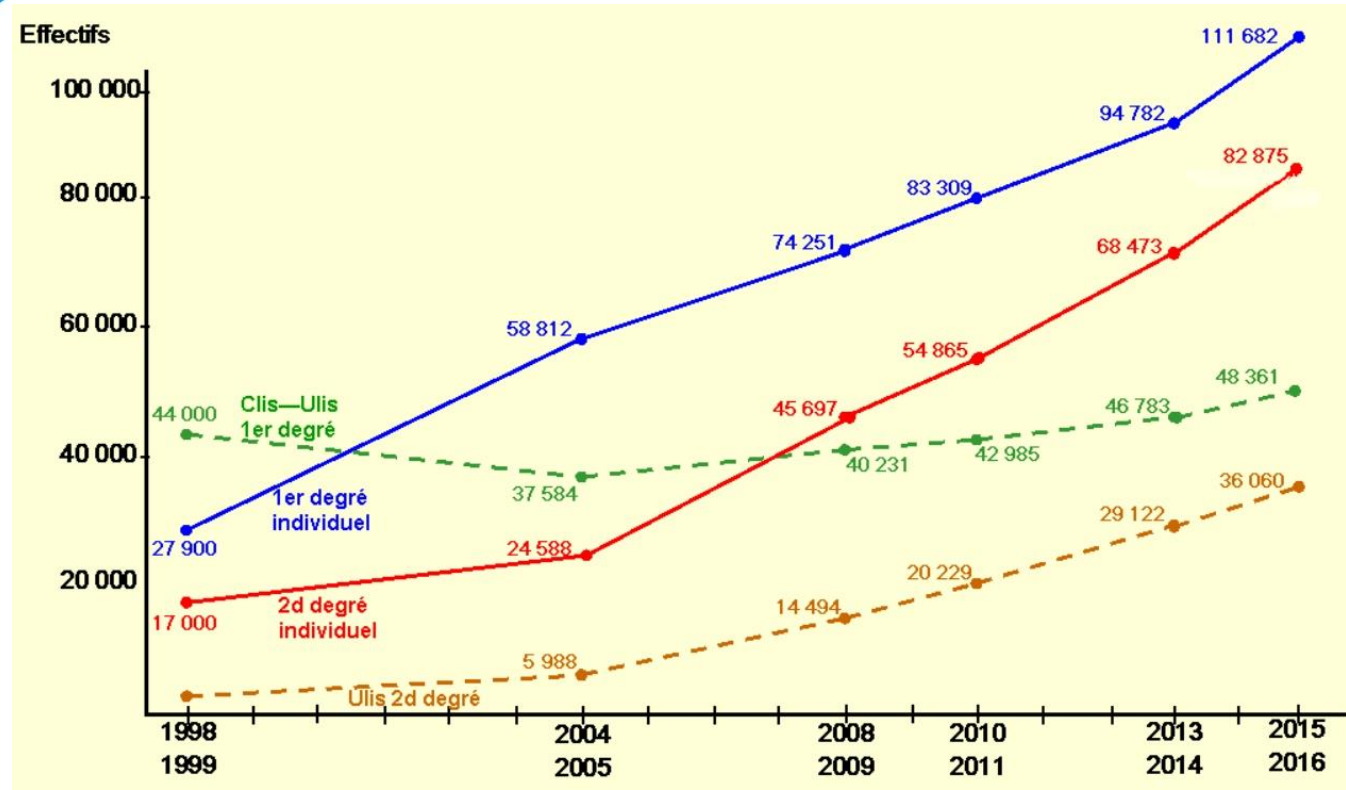
Léo entre
à l'école
maternelle

Loi de février 2005

- Le **droit à compensation** constitue l'un des principes fondamentaux de la loi. Ainsi, la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap : besoins en aides humaines et techniques, l'aménagement du logement, du véhicule, les aides spécifiques...
- Désormais c'est le **projet de vie de la personne** qui est mis en avant.

Léo est en
Grande
Section de
maternelle

Scolarisation des élèves en situation de handicap / Public-Privé

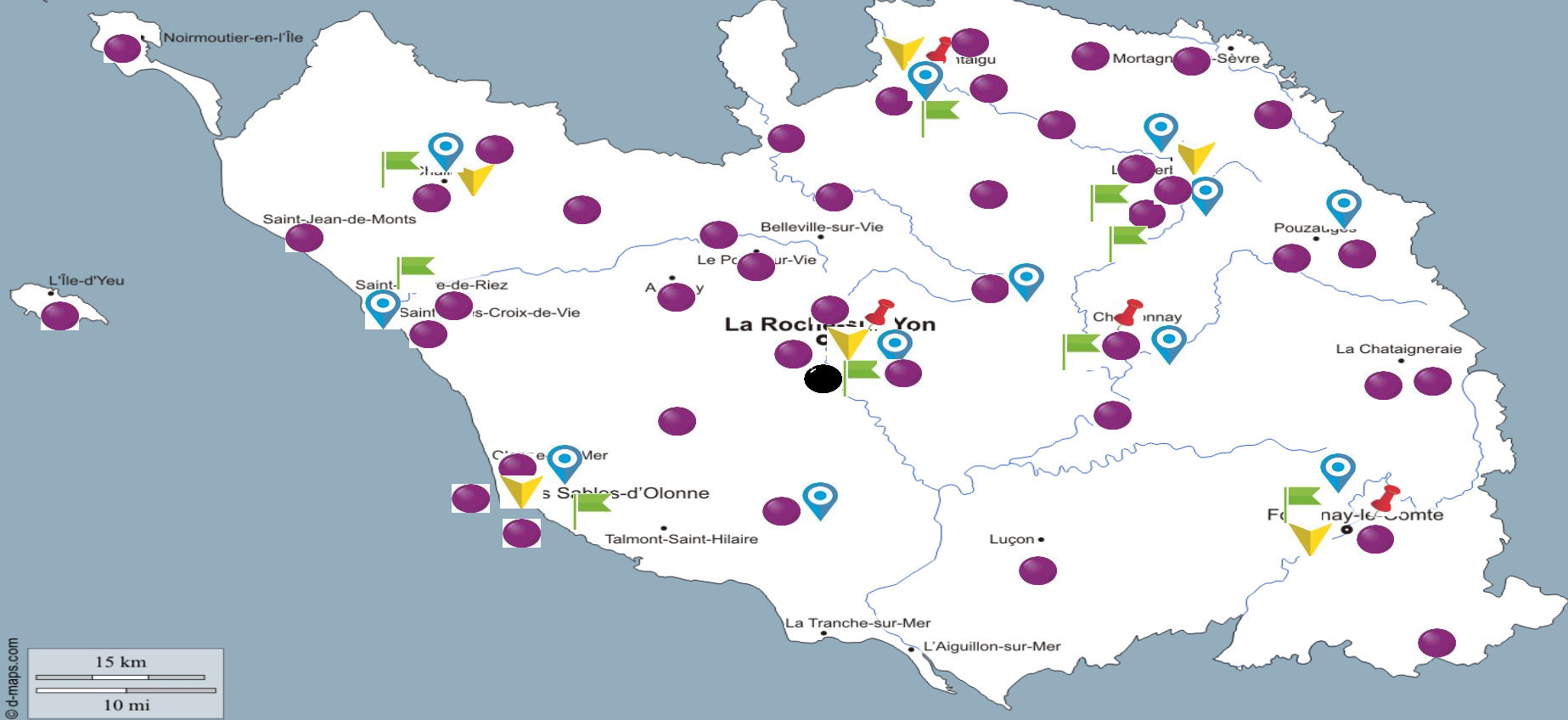


**Nombre total d'élèves
accompagnés par AVS :**



26 300

122 500

DE 2006 A 2017, EVOLUTION DES DISPOSITIFS ASH




© d-maps.com

 Ulis école
 Ulis collège

 Ulis lycée

 SEGPA

ASH_DEC Vendée_M.Rondard @2017
 R.A. (dont RA 2nd degré)

Maintiens

- Code de l'éducation, section 2 : « A titre exceptionnel, le **redoublement** peut être décidé pour pallier **les difficultés importantes d'apprentissage** rencontrées par l'élève.

Le redoublement ne peut intervenir à l'école maternelle, sans préjudice des dispositions de l'article D. 351-7.

→ En savoir plus : [Site ASH](#)

→ [Commission départementale d'appel](#)

Décision
de
maintien
de Léo en
CP

PPRE

- Le **programme personnalisé de réussite éducative** est l'outil de mise en cohérence des aides apportées à chaque élève. Certains élèves en difficulté à l'école bénéficient déjà d'un PPRE dont la continuité doit être assurée au collège.
- La continuité des aides apportées peut se concrétiser dans un PPRE-passerelle, conçu par un travail commun des professeurs des écoles, des professeurs de français, de mathématiques et les professeurs principaux de sixième.
- Le PPRE peut prévoir le recours à des aides internes au collège et, le cas échéant, des aides extérieures.
Il doit être présenté aux parents qui pourront ainsi mieux comprendre les mesures prises pour aider leur enfant et y participer.

Léo est en
2^{ème}
année de
CP

→ En savoir plus : [Site ASH](#)

Adapter...Différencier

La classe...le groupe...par nature hétérogènes



B
E
S
O
I
N
S



Dossier : Repères pour l'aide aux élèves...

Visées pédagogiques des RA

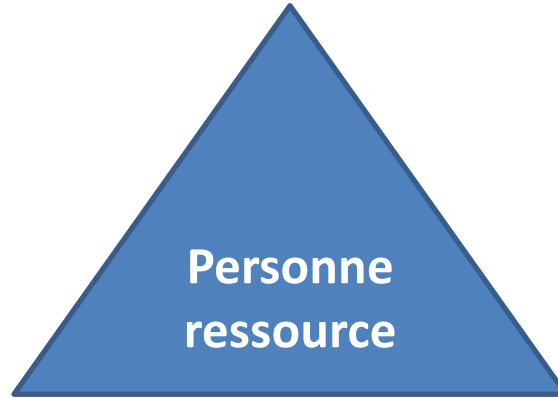
Mission de prévention, de remédiation et de ressource.

Domaines :

Dire- Lire- Ecrire

Mathématiques

Espace- Temps



Modalités :

Petits groupes variables dans ou hors
de la classe / Co-intervention

Processus :

Aide essentiellement
méthodologique

Développement des
stratégies cognitives

Expérience de la
réussite / Confiance
en soi.

→ [Circulaire RASED](#)

Formation des Enseignants Spécialisés

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

Un pré-CAPPEI est mis en place en année N-1 (3 journées)

Un tronc commun => 6 modules obligatoires (144h au total)

Un Module de professionnalisation => en fonction du poste ASH occupé (52h)

Deux Modules d'approfondissement au choix (104h au total)

Un module d'accompagnement à la certification CAPPEI de 24H00

+ Un **examen** : une séance + entretien avec le jury / Ecrit professionnel + entretien avec le jury / Présentation d'une action témoignant du rôle de personne ressource

→ En savoir plus : formiris.org , [Site ASH](#)

Mission de Personne Ressource

Annexe 1
du BO n° 7
du 16-02-17
CAPPEI

3. Exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses



Réunion d'équipe éducative < [Infos](#) > Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS)

1- Ordinaire

Hors champ du handicap

CR interne

2- Pour [GEVA-Sco 1^{ère} demande](#)

- Parents
- Envoi à
 - MDPH
 - Enseignant Référent

-Elève en **situation de handicap**

-1 fois par an
et

-autant que de besoin

Pour [GEVA-Sco réexamen](#), la partie scolaire du formulaire GEVA-Sco est pré-remplie par le(s) enseignant(s).



Chef d'établissement



Enseignant Référent du secteur

Demande d'orientation

- Pour toute demande d'orientation (*dispositif ITEP, SEGPA, IME, ULIS*) ou de service de soins (*SESSAD, SSEFIIS, SAAAIS*) auprès de la MDPH, le **bilan psychologique** auprès du service de psychologie est **OBLIGATOIRE**
 - **Pas de bilan** pour les demandes d'**AVS**, les **PAP**, les reconnaissances de **troubles DYS**.

[Site ASH : onglet psychologie](#)

Demande au service de psychologie

1. Rencontre établissement/famille
2. Remplir puis envoyer la demande d'intervention pour orientation et la fiche de renseignements scolaires selon le cycle
3. Analyse de la demande par le psychologue
4. Envoi de l'accord définitif d'intervention aux familles puis retour au secrétariat
5. Intervention du psychologue dans l'établissement

[Circulaires Service de psychologie, 1^{er} et 2nd D](#)

Partie 2

ASH-Inclusion-Situation de handicap-Affectation

MDPH

- La personne handicapée est au cœur de ce dispositif de service public, grâce une réelle prise en compte de son **projet de vie** et une **évaluation** fine de ses besoins par une **équipe pluridisciplinaire**, afin de reconnaître ses **droits à la compensation** par la commission des droits et de l'autonomie (**CDAPH**) :
 - Aide humaine
 - Orientation vers les structures et établissements médicosociaux
 - Orientation vers les dispositifs scolaires spécialisés
 - Aide matérielle et financière
 - Aide à l'insertion professionnelle par la RQTH (*Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé*).

Les parents
de Léo
déposent
un dossier
à la MDPH

Compensations

- **Aide humaine**
 - AVSi, AVSm, AVSco
 - ↪ CUI ou AESH → [Documents](#)
- **Matériel adapté**
- **Orientations :**
 - ULIS, SEGPA, EREA, SESSAD, IME,
Dispositif ITEP
- **RQTH**

Léo est
orienté
en
ULIS-Ecole

Procédure affectations en ULIS

- **MDPH** → Notification aux parents et à **IA + DEC**
- **DEC** → courrier aux familles de l'EC pour choix de réseau.
IA (Enseignant référent) → même démarche pour les familles du public.
- **DEC** → après accord des parents, propose l'affectation des élèves de l'EC dans ULIS de l'EC (courrier aux familles et courriel aux chefs d'établissement d'origine et d'accueil).
- **IA** → affecte élèves du public dans ULIS publiques et propose affectation des élèves du public dans les ULIS de l'EC par courrier envoyé à la famille, à l'établissement et à la DEC.
- **Chef d'établissement** → réalise l'inscription après RV avec la famille présentant la notification et le courrier d'affectation.
- **IA/DEC** → concertation / places restantes dans les deux réseaux. Ajustements de juillet à septembre.

L'ULIS-Ecole

L'**ULIS-Ecole** accueille des enfants dont les besoins particuliers ou la situation de handicap ne permettent pas de suivre un enseignement à temps plein dans une classe ordinaire.

Un enseignement spécialisé leur est proposé. Il s'agit :

- d'un travail personnalisé ou par groupes selon leur âge, leurs capacités et leurs besoins
- de respecter leurs rythmes d'apprentissage et de placer les enfants dans une dynamique de progrès
- de faire participer les élèves à la vie de l'école par des temps d'accueil dans les classes ordinaires (majoritairement dans leur classe de référence) + projets de l'établissement.

L'ULIS-Ecole regroupe un maximum de 12 élèves,
à partir de 6 ans.



La SEGPA

- La **SEGPA**, accueille des élèves qui rencontrent des difficultés scolaires graves et persistantes en dépit des dispositifs d'aide dont ils ont bénéficié en cycle ordinaire.
- La **SEGPA** permet aux élèves de se situer progressivement dans la perspective d'une formation professionnelle diplômante, au moins de niveau V (*statut scolaire ou apprentissage*), qui sera engagée à l'issue de la classe de troisième.

→ Des modalités d'admission et d'orientation spécifiques.

[Source : Eduscol](#)

L'ULIS-Collège

L'ULIS-Collège permet une poursuite de parcours aux jeunes sortants de l'Ulis-Ecole.

Elle a pour objectifs de :

- permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune ;
- développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie scolaire et l'amélioration des capacités de communication.
- concrétiser à terme un projet d'insertion professionnelle concerté



L'ULIS-Collège regroupe un maximum de 12 élèves.

Partie 3

ASH-Inclusion- Professionnalisation- Insertion

Ref'Ado *Au service du parcours de l'élève*

Dispositif, composé d'une équipe pluridisciplinaire, qui accompagne des élèves du collège en très grandes difficultés d'apprentissage et/ou en risque de rupture de leur scolarité.

Cet accompagnement s'exerce dans différents champs d'aides et d'actions, que vous pourrez découvrir sur la [plaquette de présentation](#) du dispositif.

Contact : jean-louis.piveteau@ddec85.org

Parcours avenir au collège

- Statut de collégien
 - Parcours inclusif
 - Découverte professionnelle
 - Stages
 - Ateliers (*sur site ou en lycée professionnel*)
- **Objectif général** : construire son parcours de formation post-collège.

[Ressources](#)

L'ULIS-Lycée

L'ULIS-Lycée permet une poursuite de parcours aux jeunes sortants de l'Ulis-Collège.

Elle a pour objectifs de :

- Proposer une formation qualifiante susceptible de permettre, à terme, l'insertion professionnelle.

Proposer l'acquisition d'un niveau d'autonomie suffisant pour permettre l'insertion sociale et culturelle.

- Appartenir à un groupe classe.
- Avoir une « vie de lycéen » : self, changement de salle de cours, moments de pause libre...

L'ULIS-lycée regroupe un maximum de 12 élèves.



Léo entre
en ULIS-
Lycée Pro,
il a 15 ans

Professionalisation

- Statut de lycéen
- Parcours totalement inclusif
 - Avec retours auprès du coordonnateur ULIS-Pro pour des prises en charge spécifiques.
- Stages / Ateliers

→ **Objectifs** : obtention d'une qualification professionnelle (CAP ou Attestation de compétences) et insertion dans la vie active.

Léo prépare
un CAP
'Maintenance
des matériels
agricoles'

Vie professionnelle et sociale

- RQTH
- Entreprises ordinaires
- Entreprises adaptées
- ESAT (Entreprise et Service d'Aide par le Travail)

→ *Degré d'autonomie*

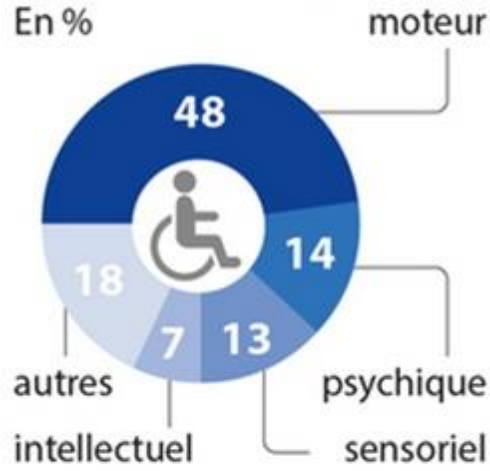
Léo envisage de préparer un 2nd CAP dans le cadre d'un BAC-Pro 'Parcs et jardins'

L'emploi des personnes handicapées

1 409 000 hommes  et **1 101 000** femmes  sont reconnues handicapées et bénéficient de l'obligation d'emploi

Quels handicaps ?

En %



Où travaillent-ils ?

370 900 dans des établissements privés 

196 730 dans la fonction publique 

158 919 en milieu protégé ou en entreprise adaptée 

486 258 demandeurs d'emploi handicapés

Taux de chômage : **20%** (1^{er} trim. 2017)

Source : **INSEE**

Remerciements

Merci à : Marie BAUMARD, Nadège BELAUD, Céline BELLANGER, Ludivine BOUDAUD, Céline BOUET, Thomas COURTIN, Elisabeth DANIEAU, Jean-Marie DIGUET, Florence GASSIOT, Stéphane GROLLIER, Yvonnick MALLARY, Louis MOISIERE, Jacques RAMBAUD, Amandine SOULARD et les enfants de l'école de Réaumur.

Un merci tout particulier à :

- Hélène JOHNSON, pour la mise en forme de nos vidéos
- aux parents de Léo pour leur participation active

et bien évidemment à **Léo**, qui n'a pas souhaité être filmé mais *qui a été très sensible à notre projet et qui remercie toutes les personnes qui l'ont accompagné tout au long de son parcours, ajoutant que, sans elles, il n'aurait jamais réussi.*

Les adultes (et certains enfants !) en situation de handicap savent aussi manier humour et auto dérision !

Chanson : [Donnons aux valides...](#)

Extraite de la série « **VESTIAIRES** » diffusée sur France 2.



Bibliographie/Sitographie

- **L'inclusion scolaire: ses fondements, ses acteurs et ses pratiques**, PRUD'HOMME, DUCHESNE,...; [Ed. De Boeck](#).
- **Handicap au quotidien, cycles 1-2 et 3**; JL BUGNON, JM LECOMTE, J PERCEAU, [SCEREN](#)
- **L'aide aux enfants en difficulté à l'école** : problématique, démarche, outils; J-M GILLIC; [DUNOD](#)
- **Remédier aux difficultés scolaires**, Bibliographie ; [Réseau CNDP / CANOPE](#)
- **Connaître le handicap, reconnaître la personne**; Charles GARDOU; [ERES](#)
- **Accueillir les élèves en situation de handicap : repères pour agir**; Christine BERZIN; [SCEREN / CANOPE](#)

- Eduscol : dossier **ressources** pour la [scolarisation des élèves en situation de handicap](#)
- Eduscol : **dossier** [Besoins Educatifs particuliers](#) (BEP)
- **Site** AC-Grenoble : [troubles des apprentissages](#)
- **Site** : [vers une école inclusive](#)
- SitEColes : [inclusion](#)
- **Dossier** « [Repères pour l'aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers](#) » (EC-P d L)
- **Gestion des AESH**; site [Académie de Nantes](#)
- **La petite casserole d'Anatole** : [album](#) (Editions Bilboquet) , [album en vidéo](#), [vidéo](#) (d' Eric Montchaud)
- **Vidéo** : [Etre différent, c'est normal](#)
- **Vidéo** : Chanson : [Donnons aux valides](#) (Emission Vestiaires, France 2)
- [Site ASH / EC-85](#) [Site ASH / EC-64](#)



[Retour diapo 3](#)